

EXTRAIT DES DELIBERATIONS DE REMILLY-LES-MARAIS REUNION DU 29 juin 2018

L'an deux mille dix-huit, le vingt-neuf juin à 20H30, les membres du Conseil municipal de la Commune nouvelle de REMILLY-LES-MARAIS se sont réunis à la salle communale de la commune déléguée du Remilly sur Lozon, sur la convocation qui leur a été adressée par le maire conformément aux articles L.2121-7 et L.2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Date de convocation : 22 juin 2018

date d'affichage : 05 juillet 2018

Étaient présents les conseillers municipaux suivants:

AMIOT Mikaël, BAUGE Marie-Josèphe, BELLOT Hélène, CORMIER Alexandre, DAMECOUR Sylvain, DESDEVISES Joseph, DESREE Jean-François, GOULMY Cécile, GUENE David, HAMEAU Christophe, HEBERT Joël, JEANNE Jean-Claude, JOUIN Benoît, LAURENT Michel, LEMENAND Guillaume, LEMIEUX Sébastien, LENOIR Patrick, LOZOUET Lydie, MAUDUIT Géraldine, ROBIN Jacqueline, SEVAUX Pierre, SOMMIER Dominique, TOURAINNE Françoise, VAULTIER Pierre,

Absents excusés : ANGELIQUE Gérard, BURLLOT Etienne, GASLARD Romain, GOSSELIN Philippe, JOUET Évelyne, LEHODEY Isabelle, LEGOUPIL Franck, LEVEE Dany, LEVEE Alain, MARAIS Jean-Claude, YVER Charlotte.

Pouvoirs :

Romain GASLARD donne pouvoir à Géraldine MAUDUIT
Philippe GOSSELIN donne pouvoir à Pierre VAULTIER
Franck LEGOUPIL donne pouvoir à Sylvain DAMECOUR
Isabelle LEHODEY donne pouvoir à Christophe HAMEAU
Jean-Claude MARAIS donne pouvoir à Jean-Claude JEANNE
Charlotte YVER donne pouvoir à Michel LAURENT

Nombre de conseillers :

En exercice : 35

Présents : 24

Votants : 30

Sébastien LEMIEUX a été élu secrétaire de séance.

A l'unanimité, le compte-rendu du 17 mai 2018 a été adopté à l'unanimité des présents.
Avant de commencer la séance, Mr le maire demande l'ajout du point suivant : CLECT : transfert des charges de la compétence T.A.P. Le conseil à l'unanimité donne son accord.

1) Aménagement et extension du groupe scolaire :

a) avenants :

Dans le cadre des travaux de l'école il s'avère que des ajustements techniques de chantier soient nécessaires pour plusieurs lots :

Objet de l'avenant n°2 au lot 2 : Divers compléments existants et extension plus chaperon muret cour maternelle

- Lot 2 : gros œuvre - ent. Bosche.

- Montant H.T. initial : 232 910.00 €
- Avenant n°1 : + 35 506.03€
- Avenant n° 2 : + 1 632,50 €
- **Nouveau montant H.T. : 268 416.03 €**
- Soit une augmentation totale de 15.94 %.**
- * * * * *

VU les articles 27, 28 et 30 du code des marchés publics relatifs aux procédures adaptées,
 VU la délibération du conseil municipal du 22 décembre 2016 relative à la signature des marchés de travaux pour les travaux d'aménagement et d'extension du groupe scolaire,
 CONSIDERANT la proposition de l'entreprise concernée entraînant une variation dans le montant du marché de travaux,
 Le conseil municipal, à l'unanimité, après en avoir délibéré, décide :
 - d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer l'avenant N°2 au marché lot N°2 pour les montants indiqués ci-dessus ou toutes pièces relatives à ce dossier.

Objet de l'avenant n°1 au lot 6 : Store porte du dortoir.

- Lot 6 : Menuiseries extérieures aluminium PVC métallerie - ent. AML menuiserie.
- Montant H.T. initial : 154 475,80 €
- Avenant n°1 : + 265,50€
- **Nouveau montant H.T. : 154 741,30€**
- Soit une augmentation de 0,17%.**
- * * * * *

VU les articles 27, 28 et 30 du code des marchés publics relatifs aux procédures adaptées,
 VU la délibération du conseil municipal du 22 décembre 2016 relative à la signature des marchés de travaux pour les travaux d'aménagement et d'extension du groupe scolaire,
 CONSIDERANT la proposition de l'entreprise concernée entraînant une variation dans le montant du marché de travaux,
 Le conseil municipal, à l'unanimité, après en avoir délibéré, décide :
 - d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer l'avenant N°1 au marché lot N°6 pour les montants indiqués ci-dessus ou toutes pièces relatives à ce dossier.

Objet de l'avenant n°1 au lot 10 : Remplacement du FLOTEX par un sol souple

- Lot 10 : sols souples - ent. Viger couleurs.
- Montant H.T. initial : 26 891,15 €
- **Avenant n°1 : - 1 580,00€**
- **Nouveau montant H.T. : 25 311,15 €**
- Soit une diminution de 5,87%.**
- * * * * *

VU les articles 27, 28 et 30 du code des marchés publics relatifs aux procédures adaptées,
 VU la délibération du conseil municipal du 22 décembre 2016 relative à la signature des marchés de travaux pour les travaux d'aménagement et d'extension du groupe scolaire,
 CONSIDERANT la proposition de l'entreprise concernée entraînant une variation dans le montant du marché de travaux,
 Le conseil municipal, à l'unanimité, après en avoir délibéré, décide :
 - d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer l'avenant N°1 au marché lot N°10 pour les montants indiqués ci-dessus ou toutes pièces relatives à ce dossier.

Objet de l'avenant n°2 au lot 13 : Modification divers équipements électriques.

- Lot 13 : Electricité - ent. Lechevalier Monteil.
- Montant H.T. initial : 143 804.77€
- Avenant n°1 : + 4 901.76€

. Avenant N°2 : + 439,71 €
◦ Nouveau montant H.T. : 149 146,27 €
Soit une augmentation totale de 3.71%.
* * * * *

VU les articles 27, 28 et 30 du code des marchés publics relatifs aux procédures adaptées,
VU la délibération du conseil municipal du 22 décembre 2016 relative à la signature des marchés de travaux pour les travaux d'aménagement et d'extension du groupe scolaire,
CONSIDERANT la proposition de l'entreprise concernée entraînant une variation dans le montant du marché de travaux,

Le conseil municipal, à l'unanimité, après en avoir délibéré, décide :

- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer l'avenant N°2 au marché lot N°13 pour les montants indiqués ci-dessus ou toutes pièces relatives à ce dossier.

L'ensemble des travaux supplémentaires s'élève à 757,71€ H.T. soit un total cumulé des avenants depuis le début du marché de 95 503,52€ H.T.

Concernant les révisions de prix prévues au marché initial, elles s'élèvent à ce jour à 40 680 € H.T.

b) Salle d'activités :

Les travaux s'élèvent à 127 951,55 € H.T. L'Agglo prendra à sa charge 25 000 € et rétrocédera la salle à la commune.

c) Pour info les travaux du **terrain multi-sports** qui est réalisé par Saint-Lô Agglo viennent de commencer. La livraison est prévue fin septembre.

d) nom de l'école :

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité des présents décide que la nouvelle école s'appellera : « école de l'Oseraie ».

e) le déménagement :

Le déménagement est prévu le mardi 10 juillet en commençant par l'école de Lozon.

Toutes les bonnes volontés sont les bienvenus.

2) CLECT : transfert des charges de la compétence T.A.P. :

Conformément à l'article 1609 nonies C IV du code général des impôts, la mission de la CLECT est de procéder à l'évaluation des charges transférées à l'établissement public de coopération intercommunale à fiscalité professionnelle unique consécutivement aux transferts de compétences opérés par les communes à son profit. A ce titre, la CLECT doit élaborer un rapport qui présente l'évaluation des charges transférées.

Ce rapport constitue la référence pour déterminer le montant de l'attribution de compensation (AC) qui sera versée par l'EPCI aux communes.

Une fois adopté par la CLECT en son sein, le rapport est soumis aux conseils municipaux qui délibèrent sur le document proposé dans son intégralité sans possibilité d'ajout, de retrait, d'adoption partielle.

Il doit être approuvé par délibérations concordantes de la majorité qualifiée des conseils municipaux.

Pour mémoire, le premier alinéa du II de l'article L. 5211-5 du code général des collectivités territoriales définit la majorité qualifiée comme l'approbation par « deux tiers au moins des conseils municipaux des communes intéressées représentant plus de la moitié de la population totale de celles-ci, ou par la moitié au moins des conseils municipaux des communes représentant les deux tiers de la population ».

La CLECT s'est réunie le 11 juin 2018, afin de travailler sur l'évaluation des charges rétrocédées aux communes dans le cadre de la compétence TAP.

Le rapport complet est annexé à la présente délibération.

LE CONSEIL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le code général des impôts et notamment l'article 1609 nonies C IV et V, disposant notamment que les établissements publics de coopération intercommunale soumis au régime de fiscalité professionnelle unique doivent créer une commission locale chargée d'évaluer les transferts de charges (CLECT),

Considérant que la CLECT a pour principale mission de procéder à l'évaluation des charges transférées et rétrocédées et que cette évaluation fait l'objet d'un rapport,

Considérant que le rapport du 11 juin 2018 a été approuvé à la majorité (une voix contre) par les membres de la CLECT

Considérant que ce rapport établi par la CLECT doit être approuvé par délibérations concordantes de la majorité qualifiée des conseils municipaux,

Vu le rapport de la CLECT daté du 11 juin 2018, ci-annexé,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents, adopte le rapport de la CLECT du 11 juin 2018.

3) FREDON mise en œuvre du niveau 3 de la charte d'entretien des espaces publics :

Une réunion s'est déroulée avec le FREDON afin de réaliser un état des lieux sur les 3 communes sur le thème : comment entretenir les espaces publics sans avoir recours aux solutions chimiques. Le résultat de cette petite étude sera présentés par le FREDON le lundi 9 juillet en présence des élus.

Dans cet esprit les gravillons autour du monument aux morts de Remilly ont été enlevé afin de réduire la surface de binage. De la pelouse sera semée pour un entretien plus facile par l'employé communal.

4) Planning de réalisation des investissements des 3 communes déléguées pour les 3 années à venir : Etat d'avancement :

Mr le maire présente le planning (prévu dans la charte de création de la commune nouvelle) et son avancement en 2018 :

LES CHAMPS DE LOSQUE	Etat d'avancement	Travaux en plus
Lotissement	Est en cours.	Aménager un point d'eau sur la commune pour les pompiers
Rénovation salle des fêtes et portail d'entrée	Début des travaux fin août 2018	Éclairage public : changement des têtes de lampadaires et des ampoules par des leds.
Aménagement de l'église (PMR)	A travailler	

Démonter la cheminée sur la toiture de l'ancienne mairie	fait	Changement des menuiseries de l'ancienne école : en cours
Effacement des réseaux entrée du futur lotissement	Sera vu en même temps que le lotissement	
Reconsolider le calvaire	A revoir	
Parking de la salle des fêtes et de l'église	Réflexion en même temps que le lotissement	

REMILLY SUR LOZON	Etat d'avancement	Travaux en plus
Fin des travaux du groupe scolaire	Travaux terminés en juillet 2018	Éclairage public : changement des têtes de lampadaires et des ampoules par des leds.
Aménagement et agrandissement de la mairie	Une première consultation : infructueuse. Une reconsultation sera faite à la rentrée	Le local technique en cours et aménagement du parc et la cour de la mairie
Changer le portail de l'entrée du logement communal côté place	Va être fait	Changement des menuiseries des bâtiments communaux (mairie, poste, salle des mariages)
Lotissement près de l'école	Une étude sera réalisée après la fin des travaux de l'école	
Maison médicale	Une pré-étude va être réalisée cette année pour ces deux projets	
Nouvelle affectation de l'école actuelle		
Aménagement du local de stockage salle des fêtes	Travaux faits	
Agrandissement du cimetière	La commission va travailler sur ce sujet en septembre.	

LE MESNIL-VIGOT	Etat d'avancement	Travaux en plus
2 ^{ème} tranche du lotissement	Travaux terminés et tous les lots quasiment vendus	Éclairage public : changement des têtes de lampadaires et des ampoules par des leds.
Changement de 4 fenêtres de la façade de la mairie	fait	Changement des menuiseries des bâtiments communaux (mairie, salle des associations et salle des fêtes)

Voirie rue du puits et de la Cotentinerie	Sera fait plus tard
Rénovation et isolation de la salle des fêtes.	Une pré-étude va être lancée.
Fin sécurisation du bourg	Sera revu ultérieurement

5) Questions diverses :

a) oseraie :

Michel LAURENT présente les panneaux qui seront posés à l'oseraie de Remilly par l'Agglo et le Parc des Marais.

b) Des travaux d'eau potable seront prévus à la Barre entre le 20/08 et le 31/10.

Une déviation sera mise en place.

c) concours des maisons fleuries :

Alexandre CORMIER indique qu'il a reçu 17 inscriptions. Le jury passera prochainement. La remise des prix est prévue le 20/09 à 20H00 à la salle communale de Remilly.

d) dates à retenir :

REUNIONS 2ème SEMESTRE 2018				
DATE	OBJET	PERSONNES CONCERNEES	HEURE	COMMUNE DELEGUEE
MARDI 25 SEPTEMBRE	REUNION DE BUREAU	MAIRE ET ADJOINTS	20H30	MAIRIE REMILLY-SUR-LOZON
VENDREDI 28 SEPTEMBRE	REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL	TOUT LE CONSEIL MUNICIPAL	20H30	SALLE DES FETES LE MESNIL VIGOT
VENDREDI 19 OCTOBRE	REUNION DE BUREAU	MAIRE ET ADJOINTS	14H30	MAIRIE REMILLY-SUR-LOZON
JEUDI 25 OCTOBRE	REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL	TOUT LE CONSEIL MUNICIPAL	20H30	SALLE COMMUNALE LES CHAMPS DE LOSQUE
VENDREDI 30 NOVEMBRE	REUNION DE BUREAU	MAIRE ET ADJOINTS	14H30	MAIRIE REMILLY-SUR-LOZON

VENDREDI 07 DECEMBRE	REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL	TOUT LE CONSEIL MUNICIPAL	20H30	SALLE COMMUNALE REMILLY SUR LOZON
---------------------------------	---------------------------------------------	------------------------------------------	--------------	----------------------------------------------

e) Invitations et diverses manifestations :

- Spectacle CM1 CM2 le 03 juillet 2017 à 18h00 au centre équestre de la Choinetière à Carantilly.
- Lancement de la saison touristique au château de Montfort, par l'Agglo, le 06 juillet 2017 à 12 H00.
- Kermesse de l'école le 06 juillet 2017 à 16h30 à l'école de Lozon.
- Exposition de peintures à la salle communale du 07 au 8 juillet par les élèves des cours de dessin de Pont-Hébert (Familles Rurales).
- Méchoui du comité des fêtes des Champs de Losque le 08 juillet à 12h30.
- Randonnées : Le 27 juillet aux Champs de Losque (départ 20H00 à la mairie) et 07 août à Remilly Sur Lozon (départ à 20H00 à la mairie)
- Le comice agricole du canton aura lieu au Mesnil Vigot le jeudi 30 août.

Rien ne restant à l'ordre du jour, le maire lève la séance à 23H00

Le secrétaire de séance,
Sébastien LEMIEUX

Le maire,
Pierre VAULTIER